

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé" : convention avec l'association groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement socioprofessionnel.

Elle concerne 75 BRSA résidant sur le territoire du département et se déroule à Marseille.

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé et spécifique pour les personnes lombalgiques comprenant :

- un bilan des capacités physiques en vue d'une orientation socioprofessionnelle adaptée ;
- une phase d'accompagnement qui, à partir de la définition d'un projet professionnel ou de vie, permettra soit l'orientation vers une formation ou en réentraînement au travail, soit l'orientation en soins ou pour l'obtention de l'allocation adulte handicapé (AAH).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action couvrant la période du 20/07/2018 au 19/07/2019 :

- 78 personnes ont été suivies dont 61 nouvelles intégrations ;
- 48 personnes ont bénéficié d'une des actions suivantes : entrée en formation, obtention de l'allocation adulte handicapé (AAH), obtention de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), orientation vers un accompagnement professionnel spécifique ou généraliste, orientations pour une prise en charge thérapeutique pour une autre pathologie.

Bilan intermédiaire de l'action couvrant la période du 20/07/2019 au 30/01/2020 :

- 58 personnes suivies dont 50 nouvelles intégrations ;
- 34 personnes ont bénéficié d'une des actions suivantes : accès à l'emploi, entrée en formation, obtention de l'allocation adulte handicapé (AAH), obtention de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), orientation vers un accompagnement professionnel spécifique ou généraliste, orientations pour une prise en charge thérapeutique pour une autre pathologie.

Le double regard médical et socioprofessionnel permet de clarifier l'importance des pathologies lombaires des personnes, ce qui conduit soit, à les intégrer dans un dispositif exclusif de santé soit, à travailler un projet d'insertion professionnelle.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 20/07/2020 au 19/07/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, soit un montant de 47 400 € décrit en détail dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL